

DELIBERATION N° 183-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	BATTISTEL Marie-Noëlle	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas
SERRE Emmanuel	ROSSI Angélique	SENAC Louis	GRAND Florence
CROS Marlène	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
KAITANDJIAN Patrick	BARI Nadine	JACOB Hervé	PAULIN Jean-Paul
BONOMI Jean-Pierre	CIOT Xavier	MILOUX Rosalbe	GAILLARD Hervé
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	LOIRE Marie Noëlle	NEY Jean-Noël
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	TROUSSIER Joëlle	CHALLON Valérie
GARCIA Frédéric	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	VAN DUIJN Renaud
FELIX Gérard	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Frédéric
BERTRAND Renaud	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	PICAVEZ Sylvie	CALVAT Pierre	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	MIMRAM Benjamin	MICHEL Carine	GUIGNIER Jean-Marc

Absents excusés représentés : ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 52
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 61

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : ETUDE MOBILITE DU TERRITOIRE DE LA MATHEYSINE : PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT

Contexte général

Le Projet de Territoire de la Matheysine (2022-2025) a posé les bases d'une vision partagée du développement local : un territoire rural, polarisé par La Mure, fortement connecté à la métropole grenobloise, mais confronté à des défis de dépendance automobile et de déséquilibre emploi-résidence.

La mobilité y apparaît comme un levier transversal pour répondre à ces enjeux démographiques, économiques, sociaux et environnementaux.

La Communauté de communes, dépourvue de la compétence mobilité, a l'opportunité de devenir un acteur plus actif en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Autorité Organisatrice Locale de la Mobilité (AOML), notamment dans le cadre de la convention de coopération signée en 2025, adoptée par la délibération n° 124-25 en date du 26 mai 2025.

Cette convention permet de co-financer de nombreuses actions à 50% et notamment les études de mobilité. Cette action est considérée par la Région comme un préalable nécessaire à des actions opérationnelles.

L'ambition de cette étude est de permettre à la Communauté de communes de mieux appréhender les enjeux et de développer son argumentaire pour devenir un interlocuteur central des acteurs de la mobilité pour défendre les besoins du territoire et de ses habitants mais aussi pour avoir la capacité d'expérimenter de nouveaux dispositifs adaptés au contexte rural et montagnard.

Diagnostic territorial et enjeux de mobilité

Les enseignements du portrait de territoire, les enquêtes de population, les premières expertises conduites en interne convergent sur les constats suivants :

- Dépendance à la métropole grenobloise : 36% des actifs travaillent dans la métropole ; 85% de la population dans son aire d'attraction. Besoin de renforcer les liaisons interurbaines et d'adapter le service aux flux pendulaires.
- Vieillesse et fragilité sociale avec un indice de vieillissement élevé qui accentue le besoin de mobilité solidaire dans un contexte de très forte dépendance à la voiture individuelle.
- Offre de mobilité nécessaire à l'attractivité résidentielle.
- Une centralité forte concentrant 60% des emplois et 93% des services pour le bassin de vie de La Mure, avec un besoin de structuration de la mobilité interne et des connexions vers les pôles secondaires.
- La dépendance automobile et la vulnérabilité énergétique soulignent l'enjeu de développement de mobilités plus économes en énergie et décarbonées.

Objectifs de l'étude de mobilité

L'étude de mobilité, co-pilotée avec la Région avec l'appui technique de l'AURG vise à :

- Diagnostiquer les pratiques de déplacement (habitants, actifs, jeunes, touristes)
- Identifier les besoins prioritaires et les zones de fragilité
- Proposer des scénarios d'amélioration
- Définir un plan d'action pluriannuel
- Structurer la gouvernance mobilité à l'échelle du bassin Matheysine-Trièves.

Méthodologie envisagée

1. Diagnostic synthétique : compilation des données existantes, cartographie des flux, analyse des données
2. Enquête qualitative et compréhension des besoins : focus groupes, enquête d'étudiants auprès des usagers
3. Mise en débat et premières orientations
4. Co-construction et validation d'un plan d'actions adapté au territoire et aux arbitrages des élus

Effets attendus

- Confortement de la cohérence et de la complémentarité des politiques territoriales : projet de territoire, élaboration du Plan Climat, élaboration du PLUI,

- Meilleure expertise technique permettant de renforcer le dialogue avec la Région mais aussi les autres acteurs de la mobilité, notamment le SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) pour le territoire métropolitain grenoblois ;
- Développement de nouvelles actions d'amélioration du service à la population et de l'attractivité territoriale,
- Identification des leviers de décarbonation, de réduction de la facture énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Plan de financement :

Étude de base 38.4 k€ + option avec enquête d'étudiants 4.8 k€	43 200 €
Financement Région taux 50%	21 600 €
Autofinancement CCM : 50%	21 600 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACTE** le lancement de l'étude mobilité et le plan de financement tels-que présentés ci-dessus ;
- **SOLLICITE** la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CURT

